Envoyé en préfecture le 14/04/2026
Reçu en préfecture le 14/04/2026
Publié le
ID : 035-213500390-20260408-202604003-DE

2026-04-003
Séance du Mercredi 8 Avril 2026

MAIRIE DE BRÉCÉ
(Ille-et-Vilaine)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Mairie
6 rue de Rennes
35530 BRÉCÉ
Tel : 02 99 00 10 09
Courriel
accueil@mairie-brece.fr
Site internet
www.mairie-brece.fr

AFFICHAGE
(en vertu de l'article L2121-25 du code général des collectivités territoriales)

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice	19
Présents	18
Absents représentés	1
Absents excusés	
Absents	

L'an deux mil vingt six, le huit Avril à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Commune de Brécé s'est réuni à la salle du Conseil Municipal de la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur HERBST Vincent, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le premier Avril deux mil vingt six. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie.

Présents : M. HERBST Vincent, Maire, Mme TRÉPARD NORMAND Christine, M. JOUAN Thierry, Mme PERCHE Olivia, M. LEROY Pascal, M. SIMONNEAUX Olivier, M. POULARD MARTIN Dominique, M. MAQUIGNEAU Eric, Mme THEBAULT Céline, M. LEROUX Arnaud, Mme GANDEMER Nathalie, Mme GIRAUD Perrine, M. BAGOUET Jean François, Mme RONCIÈRE Nolwenn, M. BLESTEL Romain, Mme LECANU Chloé, M. BARBEREAU Antoine, Mme SORRE Nolwenn

Excusés : Excusée ayant donné procuration : Mme BEAUDOUIN Bénédicte à Mme PERCHE Olivia

Absents :

Assistant également à la séance :

A été nommé secrétaire : M. LEROUX Arnaud

Vote	Pour	Contre	Abstention	Non participé
A l'unanimité	19	0	0	

2026-04-003 – DESIGNATION DES REPRESENTANTS – DESIGNATION DES REPRESENTANTS AU CONSEIL D'ECOLE

Le conseil d'école est composé :

- du Directeur de l'école, Président,
- du Maire (ou de son représentant) et d'un conseiller municipal désigné par le conseil municipal,
- des représentants de l'équipe pédagogique,
- des représentants des parents d'élèves.

Envoyé en préfecture le 14/04/2026
Reçu en préfecture le 14/04/2026
Publié le
ID : 035-213500390-20260408-202604003-DE

Le décret 90-788 du 6 septembre 1990 paru au bulletin officiel de l'Education Nationale le 25 octobre 1990 prévoit, en son article 17, que dans chaque école est institué un conseil d'école où siègent :

Le Maire ou son représentant et un conseiller municipal désigné par le conseil municipal.
Le conseil d'école se réunit au moins une fois par trimestre.

Le conseil d'école vote le règlement intérieur de l'école, participe à l'élaboration du projet d'école, agrée l'organisation d'activités complémentaires éducatives, sportives et culturelles.
Un certain nombre d'autres personnes peuvent assister avec voix consultative aux séances du conseil pour les affaires les intéressant.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, désigne :

Membres titulaires : Mme TREPARD-NORMAND Christine et Mme GIRAUD Perrine

Membres suppléants : Mme PERCHE Olivia et Mme GANDEMER Nathalie

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour expédition conforme,
Le Maire
Vincent HERBST

MAIRIE DE BRECE
(Ille-et-Vilaine)